

northstar

Politique de Confidentialité du site Web de Northstar - Global

Vue d'ensemble

Chez NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS, le respect de la vie privée est une partie importante de notre engagement envers nos clients, nos répondants et le grand public.

Tous les renseignements personnels provenant d'un projet de recherche demeureront confidentiels - les réponses individuelles resteront confidentielles et ne seront jamais liées à des renseignements d'identification personnels sans l'autorisation expresse d'un répondant. Les renseignements personnels d'identification ne seront jamais vendus à qui que ce soit. Les répondants sont libres de choisir de participer ou non à un sondage, libres de choisir de ne pas répondre à des questions précises et libres de cesser de participer à tout moment. De plus, les fournisseurs de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS tiennent une liste de « Personnes à ne pas Contacter » (pour une période déterminée de 3 ans), qui exclue toute personne ayant indiqué qu'ils ne souhaitent pas être contactés pour des recherches futures.

La Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS est un énoncé de principes et de lignes directrices décrivant le niveau de protection des renseignements personnels fournis par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS à ses clients, aux répondants et au grand public. L'objectif de la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS est de promouvoir des pratiques de gestion des renseignements personnels responsables et transparentes d'une manière conforme aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada).

NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS continuera d'examiner sa Politique de Confidentialité pour s'assurer qu'elle est pertinente et qu'elle demeure à jour avec l'évolution des normes, des technologies et des lois de l'industrie.

Portée et applications détaillées de la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS.

Les dix principes qui constituent la base de la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS sont interdépendants et NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit adhérer aux dix principes dans leur ensemble. Chaque principe doit être lu en conjonction avec le commentaire qui l'accompagne. Comme le permet la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada), le commentaire de la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS a été rédigé pour refléter les problèmes de renseignements personnels propres à NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS.

La portée et l'application de la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS sont les suivantes :

- La Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS s'applique aux renseignements personnels recueillis, utilisés ou divulgués par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS dans le cadre d'activités commerciales.

- La Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS s'applique à la gestion des renseignements personnels sous quelque forme que ce soit, qu'elle soit orale, électronique ou écrite.
- La Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS n'impose aucune limite à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements suivants par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS :
 - a) des renseignements non personnels identifiables ;
 - b) le nom, le titre, l'adresse d'entreprise et/ou le numéro de téléphone d'un employé d'une organisation ;
 - c) d'autres renseignements sur une personne qui sont accessibles au public et qui sont précisés par règlement en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada).

L'application de la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS est NORTHSTARHUB.COM

Définitions

collecte: L'acte de recueillir, d'acquérir, d'enregistrer ou d'obtenir des renseignements personnels de toute source, y compris de tiers, par quelque moyen que ce soit.

consentement : Accord volontaire pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels à des fins définies. Le consentement peut être soit exprès, soit implicite, et peut être fourni directement par la personne ou par un représentant autorisé. Le consentement express peut être donné oralement, électroniquement ou par écrit, mais il est toujours sans équivoque et n'exige aucune inférence de la part de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS. Le consentement implicite est un consentement qui peut raisonnablement être déduit de l'action ou de l'inaction d'une personne.

divulgation : Mettre des renseignements personnels à la disposition d'un tiers.

employé : Employé ou entrepreneur indépendant de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS.

renseignements personnels : Renseignements sur une personne identifiable, mais n'incluent pas le nom, le titre, l'adresse d'entreprise ou le numéro de téléphone d'un employé d'une organisation, et n'incluent pas les renseignements factuels descriptifs d'une organisation.

répondant : Un membre du public qui fournit des renseignements personnels à NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS dans le cadre d'un sondage mené par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS. Par exemple, un répondant est une personne qui divulgue des renseignements personnels à NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS dans le cadre de recherches quantitatives ou qualitatives en marketing et en sciences sociales.

tiers : Personne ou organisation à l'extérieur de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS.

utilisation : Le traitement, la manipulation et la gestion des renseignements personnels par et au sein de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS ou par un tiers avec la connaissance et l'approbation de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS.

Les dix principes de la protection de la vie privée

Principe 1 - Responsabilité

NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS est responsable des renseignements personnels sous son contrôle et désigne une ou plusieurs personnes responsables de la conformité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS aux principes suivants. La responsabilité de respecter les dispositions de la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS incombe à l'agent de protection de la vie privée de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS. D'autres personnes au sein de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS peuvent être déléguées pour agir au nom de l'agent de protection de la vie privée ou pour assumer la responsabilité de la collecte quotidienne et/ou du traitement des renseignements personnels. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS est responsable des renseignements personnels en sa possession ou en son contrôle et doit utiliser des moyens contractuels ou autres pour fournir un niveau de protection comparable pendant que les renseignements sont traités ou utilisés par un tiers.

Principe 2 - Identifier les buts de la collecte de renseignements personnels

NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit identifier les fins pour lesquelles des renseignements personnels sont recueillis au moment ou avant le moment où ils sont recueillis. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS recueille des renseignements personnels auprès du public uniquement aux fins suivantes :

- a) pour effectuer des recherches quantitatives ou qualitatives en marketing et en sciences sociales ;
- b) pour comprendre les opinions des répondants afin d'établir leurs aptitudes à poursuivre la recherche quantitative ou qualitative en marketing et en sciences sociales ; et
- c) pour satisfaire les exigences légales et réglementaires.

En outre, la référence aux « fins identifiées » désigne les fins indiquées dans ce Principe. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit préciser oralement, électroniquement ou par écrit les fins identifiées au répondant au moment ou avant que les renseignements personnels soient recueillis dans le sondage. Sur demande, les personnes qui recueillent des renseignements personnels doivent expliquer ces fins identifiées ou référer le répondant à une personne désignée au sein de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS qui peut expliquer ces fins. Lorsque les renseignements personnels qui ont été recueillis vont être utilisés ou divulgués à des fins qui n'ont pas été identifiées auparavant, le nouvel objectif doit être identifié avant d'être utilisé. À moins que le nouvel objectif soit permis ou requis par la loi, le consentement du répondant sera obtenu avant que les renseignements ne soient utilisés ou divulgués à cette nouvelle fin. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS peut fournir aux clients ou à d'autres tiers des renseignements provenant de n'importe quelle enquête sous forme agrégée. Sous la forme agrégée, il est impossible d'identifier les renseignements personnels d'un répondant.

Principe 3 - Obtenir le consentement pour la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels

La connaissance et le consentement d'une personne sont requis pour la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels, sauf lorsque c'est inapproprié. La participation des répondants au sondage est toujours volontaire. Lorsqu'un répondant accepte de participer à un sondage, il/elle donne son consentement à l'entrevue en participant. En règle générale, les renseignements personnels recueillis au cours d'une entrevue ne sont pas divulgués à des tiers.

Toutefois, à l'occasion, un client qui parraine un projet de recherche peut vouloir communiquer directement avec les répondants. Dans ces cas, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS explique toujours la raison de la divulgation au répondant et obtient la permission expresse du répondant avant de faire une telle divulgation. Un répondant est toujours libre de choisir de participer ou non à un sondage, libre de choisir de ne pas répondre à des questions précises et libre de cesser de participer à tout moment. Pour obtenir le consentement, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit faire des efforts raisonnables pour s'assurer qu'un répondant est informé des fins identifiées pour lesquelles des renseignements personnels seront utilisés ou divulgués. Les fins identifiées doivent être énoncées d'une manière qui peut raisonnablement être comprise par le répondant. En règle générale, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit demander le consentement à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels en même temps qu'ils recueillent les renseignements. Toutefois, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS NORTHSTAR peut demander le consentement à l'utilisation et/ou à la divulgation de renseignements personnels après qu'ils ont été recueillis, mais avant qu'ils ne soient utilisés et/ou divulgués à de nouvelles fins. Pour déterminer la forme appropriée de consentement, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit tenir compte de la sensibilité des renseignements personnels et des attentes raisonnables de ses répondants.

Principe 4 - Limiter la collecte de renseignements personnels

NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS limitera la collecte de renseignements personnels à ce qui est nécessaire aux fins identifiées par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS recueillera des renseignements personnels par des moyens justes et légaux. Dans le cadre d'enquêtes, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS limitera la quantité et le type de renseignements personnels qu'il recueille. Nous recueillons uniquement la quantité et le type d'information nécessaires aux fins identifiées aux personnes.

Principe 5 - Limiter l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels

NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS ne doit pas utiliser ou divulguer des renseignements personnels. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit maintenir des contrôles, des calendriers et des pratiques raisonnables et systématiques pour la conservation et la destruction de l'information et des documents qui s'appliquent aux renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires ou pertinents aux fins identifiées ou qui ne sont plus exigés par la loi d'être conservés. Ces informations doivent être détruites, effacées ou rendues anonymes.

Principe 6 - Précision des renseignements personnels

Les renseignements personnels doivent être aussi exacts, complets et à jour que nécessaire aux fins pour lesquelles ils doivent être utilisés. Les renseignements personnels utilisés par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doivent être suffisamment exacts, complets et à jour pour minimiser la possibilité que des renseignements inappropriés puissent être utilisés pour prendre une décision au sujet d'un répondant. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit mettre à jour les renseignements personnels des répondants et des employés au besoin pour remplir les objectifs identifiés ou sur notification par la personne.

Principe 7 - Garanties de sécurité

NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit protéger les renseignements personnels par des mesures de sécurité appropriées à la sensibilité des renseignements. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit protéger les renseignements personnels contre des risques tels que la perte ou le vol, l'accès non autorisé, la divulgation, la copie, l'utilisation, la modification ou la destruction, par le biais de mesures de sécurité appropriées, indépendamment du format dans lequel il est tenu. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS protège les renseignements personnels divulgués à des tiers par des accords contractuels stipulant la confidentialité des renseignements et les fins pour lesquelles ils doivent être utilisés. Tous les employés de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS ayant accès à des renseignements personnels doivent respecter la confidentialité de ces renseignements.

Principe 8 - Ouverture concernant les politiques et procédures

NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit mettre facilement à la disposition des particuliers des renseignements précis sur ses politiques et procédures relatives à la gestion des renseignements personnels. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit rendre les informations sur ses politiques et procédures faciles à comprendre, y compris :

- a) le titre et l'adresse de la ou des personnes responsables de la conformité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS à sa confidentialité politique et à qui les demandes de renseignements et/ou les plaintes peuvent être transmises ;
- b) les moyens d'accéder aux renseignements personnels détenus par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS ;
- c) une description du type de renseignements personnels détenus par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS, y compris un compte rendu général de son utilisation ; et
- d) une description des renseignements personnels mis à la disposition d'organismes connexes (p. ex. filiales).

Principe 9 - Accès individuel aux renseignements personnels

Sur demande, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit informer une personne de l'existence, de l'utilisation et de la divulgation de ses renseignements personnels et donner à la personne, l'accès à ces renseignements. Une personne doit être en mesure de contester l'exactitude et l'exhaustivité de l'information et de la modifier le cas échéant. Sur demande écrite à l'agent de protection de la vie privée, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS informera la personne de l'existence, de l'utilisation et de la divulgation de ses renseignements personnels et aura accès à ces renseignements. Dans certaines situations, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS peut ne pas être en mesure de donner accès à tous les renseignements personnels qu'il détient au sujet d'un répondant. Par exemple, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS peut refuser l'accès à l'information si cela révèle probablement des renseignements personnels sur un tiers ou s'il pourrait raisonnablement menacer la vie ou la sécurité d'une autre personne. De plus, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS peut refuser l'accès à l'information si la divulgation révèle des renseignements commerciaux confidentiels. Afin de protéger les renseignements personnels, un répondant peut être tenu de fournir suffisamment de renseignements d'identification pour permettre à NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS de rendre compte de l'existence, de l'utilisation et de la divulgation de ses informations personnelles et d'autoriser l'accès au dossier de la personne. Ces informations ne doivent être utilisées qu'à cette fin. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit rapidement

corriger ou compléter tout renseignements personnels jugés inexacts ou incomplets. Toute différence non résolue quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité doit être notée dans le dossier de la personne. Le cas échéant, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit transmettre à des tiers ayant accès aux renseignements personnels en question toute information modifiée ou l'existence de toute différence non résolue. Les répondants et les employés peuvent obtenir de l'information ou demander l'accès à leurs dossiers individuels en communiquant avec l'agent de protection de la vie privée de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS.

Principe 10 - Contester la conformité

Une personne doit pouvoir adresser un défi concernant le respect des principes ci-dessus à la ou aux personnes désignées responsables de la conformité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS à la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit maintenir des procédures pour répondre à toutes les demandes ou plaintes de ses répondants concernant le traitement des renseignements personnels par NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS doit, sur demande écrite, informer ses répondants de l'existence de ces procédures ainsi que de la disponibilité des procédures de plainte. La ou les personnes responsables de la conformité à la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS peuvent demander des conseils externes, le cas échéant, avant de fournir une réponse finale aux plaintes individuelles. NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS enquêtera sur toutes les plaintes concernant le respect de sa politique de confidentialité. Si une plainte est jugée justifiée, NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS prendra les mesures appropriées pour résoudre la plainte, y compris, si nécessaire, la modification de ses politiques et procédures. Le répondant doit être informé de l'issue de l'enquête concernant sa plainte.

Informations supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la Politique de Confidentialité de NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS, veuillez communiquer avec l'agent de protection de la vie privée DE NORTHSTAR RESEARCH PARTNERS par courriel à global@northstarhub.com ou par la poste au 18, rue King Est, suite 1500, Toronto, ON M5C 1C4.